



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

**Siège Social & Administratif (Direction Générale – Pôle Ressources)**

Centre polyvalent « Les Blanchères » - 40, rue Louise Damasse – VERNON

Tél. 02 32 64 35 70 Fax. 02 32 64 35 79 Courriel : [siege.asso@lesfontaines.fr](mailto:siege.asso@lesfontaines.fr)

Adresse postale : B.P. n°128 – 27201 VERNON Cedex Site internet : [www.asso-lesfontaines.fr](http://www.asso-lesfontaines.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé »

**Siège Social & Administratif**

40, rue Louise Damasse  
27200 Vernon

**14 juin 2013**

à 17h15

## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Chaque début d'année, chacun se congratule, s'échange des vœux de réussite, de bonne année, de bonheur...Chaque début d'année, l'espoir est au rendez-vous...Mais il ne suffit pas de tourner les pages d'un calendrier, il ne suffit pas de dire " je voudrais" pour que les choses changent et apportent à tout un chacun le bonheur dont il rêve.

Non, il faut beaucoup plus que cela. Il faut que chacun d'entre nous apporte sa pierre à l'édifice. Il faut chercher entre nous des compromis, il faut s'écouter, peser ses mots, oublier l'idéologie au profit de l'éthique. Il faut que chacun se sente concerné, salariés de l'Association, parents ou tuteurs de nos jeunes usagers, membres du Conseil d'Administration par ce qui nous entoure et nous est commun. C'est-à-dire les jeunes qui nous sont confiés.

Car les associations et ses acteurs jouent un rôle absolument essentiel. Elles sont pour les plus démunis, les plus en difficultés, "le dernier filet de sécurité", celui qui fait que le corps social "n'éclate pas". Et à l'Association « Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé », nous connaissons bien ce genre de situations.

De même, il faut bien se le dire, il faut bien se l'avouer, la baisse des financements des associations (*pour rappel nous sommes en procès à ce sujet à l'encontre de l'Agence Régionale de Santé (ARS)*) est un grave souci, j'y reviendrai plus loin. De même, leur mise en concurrence - parfois déloyale - est très dangereuse, car si les 3 ou 4 millions de personnes les plus fragilisées ne sont plus accompagnées ni aidées, les risques de tension sociale sont réels.

Déjà, il faut se rappeler que les Associations ont dû relever le défi de la professionnalisation et de la bonne gestion, mais attention, il faut savoir qu'une association comme la nôtre, n'est pas une entreprise, même si elle emploie 210 salariés. Ce qui est primordial n'est pas le profit, mais le projet et l'engagement associatif, qui sont les valeurs fondamentales et inestimables que nous devons tous absolument préserver. Voilà, en somme, ce que je voulais développer en avant-propos.

Mais avant tout, permettez-moi dans un premier temps de féliciter et de remercier de leur présence les parents ou tuteurs de nos jeunes usagers, ainsi que les nombreux salariés qui ont pu se libérer de leurs obligations et être présents parmi nous ce soir.

Si l'on suit les pages de notre calendrier, l'association Les Fontaines a rencontré, traversé, et parfois dépassé un nombre conséquent d'événements, qui ont mobilisé fortement les équipes et le Conseil d'Administration. Je n'en ferai pas la liste, car elle serait très longue et fastidieuse. Je ne développerai aujourd'hui que ceux qui sont très significatifs et qui nécessitent une large communication.

Donc, en premier lieu, j'évoquerai devant vous et avec vous le dossier CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), car c'est probablement le dossier le plus ardu et difficile que nous ayons eu à résoudre depuis mon arrivée au Conseil d'Administration en mai 1995.

Heureusement, après 2 ans 1/2 de travail, nous sommes en mesure de vous annoncer que nous avons pratiquement réalisé et respecté les recommandations et prescriptions exigées par la CNIL. Merci à toutes les équipes ainsi qu'aux membres du C.A. et aux salariés qui y ont travaillé de concert et en pleine harmonie, au sein du

groupe CNIL constitué à cet effet. Aussi, nous attendons, et ce depuis le 25 avril, les décisions des instances CNIL, qui étudieront, nous l'espérons, positivement nos 6 demandes d'autorisation.

Le deuxième sujet qui fâche est celui du refus du Ministère de l'Intérieur de nous octroyer sur le plan associatif, la reconnaissance d'utilité publique. Les arguments avancés par le Ministère de l'Intérieur ne semblent pas correspondre à l'analyse fine et technique que nous avons longuement développée en équipe. De ce fait, nous procéderons par voie de recours parlementaire à la contestation de ce refus. Début septembre, notre *commentaire en réplique* sera adressé via M. le Député - Ministre François Loncle au Ministère de l'Intérieur. Heureusement grâce à cette demande et malgré le refus de cette reconnaissance, nous avons désormais la possibilité sous certaines conditions, de percevoir des dons, des legs, des successions, des héritages, etc. ce qui nous permet aujourd'hui d'être exonéré d'impôts et de taxes, très recherchés en ces temps de crise par le Ministère des Finances.

Le troisième sujet qu'il faut évoquer en votre présence c'est l'engagement ferme pris par l'Association de contester les budgets alloués et dévolus par l'A.R.S. à l'ITEP du Soleil Levant pour les années 2010 et 2011. Les recours sont engagés par voie d'avocats spécialisés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, situé à Nantes. Nous devrions être fixé fin 2013, début 2014, nous l'espérons, car les sommes contestées et qui nous manquent s'élèvent tout de même à plus de 500 000 euros.

Un autre sujet qui fâche est celui de la récupération de la TVA concernant la construction de l'ITEP du Soleil Levant. Le Ministère des Finances nous doit environ 300 000 euros, qu'il tarde à nous restituer,

prétextant que notre demande de récupération de cette TVA aurait été constituée tardivement ! Quelle mauvaise foi évidente ! ... Là aussi, un avocat spécialisé a été engagé afin de déposer puis plaider notre recours au Tribunal Administratif de Rouen pour que nos droits soient respectés et reconnus. Car, à toutes fins utiles, je rappellerai à l'assistance que si nous engageons toutes ces procédures judiciaires, ce n'est pas pour le plaisir de contester, mais c'est dans le seul et unique but d'obtenir l'argent dû afin d'en faire bénéficier les jeunes usagers et les équipes dans leur travail au quotidien.

J'en profite d'ailleurs pour remercier vivement et chaleureusement les treize membres bénévoles du Conseil d'Administration qui s'impliquent sans réserve et à bon escient quand une difficulté se présente.

A ce moment de mon rapport moral, je voudrais remercier les nombreux parents et tuteurs qui ont répondu au questionnaire de satisfaction associatif. C'est à plus de 94% que les parents ou tuteurs se sont montrés satisfaits du travail effectué par toutes les équipes en faveur des 220 jeunes accueillis dans nos 6 établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS). Sachez que depuis les équipes s'évertuent à augmenter ce pourcentage de satisfaction. Quant aux locaux de l'ITEP Léon Marron qui nécessitent une totale refonte - ce que les questionnaires nous ont également fait remonter- nous attendons toujours de l'ARS l'autorisation de construire 2 groupes de 12 jeunes.

Avant de conclure, je me permets de vous rappeler que la loi du 2 janvier 2002 exige que les établissements et services mettent en œuvre des évaluations internes et externes afin de renouveler leurs agréments. Nos évaluations sont en cours et nous serons dans les

délais pour adresser aux autorités de contrôle et financeurs le résultat de ces 5 évaluations.

Le rapport financier sera développé et expliqué à la suite de ce rapport moral par Gérard Perchey, Directeur Administratif et Financier de l'association. Je peux simplement vous dire que le bilan associatif de l'année 2012 est tout à fait convenable.

Enfin, je voudrais saluer Nicole Drumare (arrivée en 2000) et Pierre Delaunay (arrivé en 1997) pour leur engagement au sein du Conseil d'Administration et leur bénévolat actif pendant plus de 12 années. Ils nous quittent et peuvent être fiers du travail qu'ils ont accompli en faveur de nos 220 jeunes. Merci à vous, félicitations et bonne retraite de retraités ! D'autres futur(e)s membres vont nous rejoindre dans le courant de cette année. Bienvenue à eux !

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des professionnels de l'Association « Les Fontaines » qui œuvrent au quotidien au développement du bien-être de l'utilisateur. Merci aux personnes et professionnels en charge de la direction au sein de l'Association, aux représentants du personnel. Merci à tous les acteurs qui nous épaulent, je pense particulièrement à notre Commissaire aux Comptes, à nos avocats, à nos partenaires financiers (Caisse d'Épargne Normandie, Crédit Coopératif, Caisse des Dépôts et Consignations), et aussi aux membres et techniciens de nos partenaires institutionnels : Conseil Général, ARS, Cohésion Sociale, Justice, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, Mutualité Sociale Agricole, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Ville de Vernon, Ville de Saint Marcel

L'Association Les Fontaines avance, l'Association Les Fontaines progresse, l'Association les Fontaines est reconnue. Voilà une nouvelle page de notre calendrier perpétuel qui se tourne.

Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention, et, avant d'approuver à main levée ce rapport moral, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Vernon, le 14 juin 2013 (Assemblée Générale annuelle)

**Le Président, Gérard Varin**